

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

75013  
Objet

Location du matériel  
" ATUMAT "  
d'entretien des égouts

DATE DE CONVOCATION

14 février 1975

DATE D'AFFICHAGE

14 février 1975

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 21

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze  
le vingt et un février à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Monsieur Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD STIPAL, BUCHET, DJFOUR,  
BUJARD, Melle FOUCHE, MM. COLLE, BARDE, NAULIN, DOIREAU, DELAIR,  
LACHAUD, BROTRÉAU, BOUCHET, Mme FAVIERE, Dr. DOMEQ, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. LARGETEAU par M. TETARD

M. MONTRON par M. BUCHET

Maître TAP par M. COLLE

Absents : MM.

M. RIVIERE, M. BERLAND, M. BOUTET, M. BARRIERE,  
M. PAPEAU

M. M. DELAIR

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur indique qu'il nous arrive d'intervenir pour  
le compte des Communes autres que ROYAN pour l'entretien des  
égouts dans les temps libres du matériel et de son personnel de  
conduite. Ce matériel intervient même quelquefois à la demande  
de particuliers. Il estime que la VILLE doit être rémunérée  
pour les services rendus.

La Commission des Finances propose les tarifs suivants:

- par jour ..... 600 FR

- par demi-journée ..... 350 FR

y compris les frais de déplacement.

Pour les petites interventions demandées par les particuliers  
100 F par déplacement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du Rapporteur,

VU la proposition de la Commission des Finances en date  
du 30 décembre 1974.

./...



DECIDE :


- d'appliquer les tarifs désignés ci-dessus pour la location du matériel " ATUMAT ", à compter du 1er mars 1975
- d'imputer les recouvrements en Recettes - CHAPITRE 937- ART. 73 393 " Recouvrements de frais pour travaux et services extérieurs "

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,



  
Guy TETARD